COMMUNE D'ANGLEFORT
****

CAHIER DES CHARGES POUR LA VENTE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE NON SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

ARTICLE 1- La vente aura lieu par adjudication en 9 lots à la Salle de Réunion de la Mairie d'Anglefort par Nous, Maire de la Commune d'Anglefort, assisté de deux conseillers municipaux, le 12 décembre 2026 à 10 h00.

ARTICLE 2 – Chaque adjudicataire fournira au moment de l'adjudication une caution solvable et paiera, entre les mains du Receveur Municipal, sa part de frais de la présente.

ARTICLE 3 – Le montant de chaque adjudication sera payé dans la caisse municipale avant le 31 janvier 2027.

ARTICLE 4 – La coupe (y compris épineux, ronces, lierre) et l'enlèvement des bois devront être terminés le 15 avril 2027, en termes de rigueur, sans aucune prolongation possible.
Les abattages et débardages se feront sur les parcelles communales. Il est interdit de tirer des bois sur les chemins. Chaque adjudicataire sera tenu responsable des préjudices qu'il pourrait causer aux propriétaires voisins ou aux voies communales.

ARTICLE 5 – La mise à prix de chaque lot sera de 60 euros TTC. Les surenchères ne pourront être inférieures à 5 euros TTC.

ARTICLE 6 – Nul ne pourra enchérir et être déclaré adjudicataire s'il n'est pas domicilié dans la commune.

ARTICLE 7 – Il ne sera pas attribué plus d'un lot par adjudicataire.

ARTICLE 8 – Les lots 1,2 et 3 sont situés à l'Ouest du Chemin de la Malourdie à hauteur du lieu-dit *Les Glirons*. Le Lot 4 est situé à proximité de la Station d'épuration. Les lots 5,6,7,8 et 9 sont situé à l'Est du Chemin de Chambarin à l'Ilage du même nom.

ARTICLE 9 - Tous les bois devront être coupés le plus près possible de la terre. Si toutefois, il restait des souches trop hautes la Commune se réserve le droit de les faire recouper aux frais de l'adjudicateur.

Pour tout renseignement s'adresser à M. Éric DOMPS au 06.83.71.81.64

Éric DOMPS,

Responsable de la commissions bois

MAIRIE D'ANGLEFORT (AIN)

COMMUNE D'ANGLEFORT
****

VENTE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE NON SOUMIS AU REGIME FORESTIER

	LOCALISATION			
N° de LOT	NORD	EST	SUD	OUEST
1	ancien lot	Chemin de la Malourdie	Lot n° 2	Verdet
2	Lot n° 1	Chemin de la Malourdie	Lot n° 3	Verdet
3	Lot n° 2	Chemin de la Malourdie	Chemin	Verdet
4	Bois	Chemin piétonnier	Chemin d'exploitation STEP	Verdet
5	Pré	Pré	Lot n° 6	Chemin de Chambarin
6	Lot n° 5	Pré	Lot n° 7	Chemin de Chambarin
7	Lot n° 6	Pré	Lot n° 8	Chemin de Chambarin
8	Lot n° 7	Pré	Lot n° 9	Chemin de Chambarin
9	Lot n° 8	Pré	Pré	Chemin de Chambarin